

FICHE D'INSCRIPTION

Pour les enfants nouveaux au groupe scolaire de
Serres-Castet à la rentrée 2023

Fiche à remettre en Mairie, avec les pièces justificatives demandées avant le 10 avril 2023, à l'adresse suivante :

regies@serres-castet.fr

ELEVE

NOM : Prénom : Sexe : M F
Né(e) le : / / Lieu de naissance : Dpt :
Nationalité : Année d'arrivée en France :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Ecole fréquentée en 2022 / 2023 : Classe :
Scolarité demandée pour 2023 / 2024 - Classe :

RESPONSABLES LEGAUX **

1 – Mère

Nom de jeune fille : Autorité parentale : Oui Non
Nom marital (nom d'usage) : Prénom :
Profession : Situation familiale (1) :
Adresse :
(si différente de celle de l'enfant)
Code Postal : Commune :
Tél. domicile : Tél. portable :
Tél. travail : Numéro de poste :
Courriel : @

** Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour :
➤ La transmission des résultats scolaires
➤ Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible

(1) Célibataire - Marié(e) - Veuf(ve) - Divorcé(e) - Séparé(e) - Concubin(e) - Pacsé(e)

2 - PèreAutorité parentale : Oui Non

Nom :

Prénom :

Profession :

Situation familiale (1) :

Adresse :
(si différente de celle de l'enfant)

Code Postal : Commune :

Tél. domicile : Tél. portable :

Tél. travail..... Numéro de poste :

Courriel..... @.....

3 – Autre responsable légal (personne physique ou morale)Autorité parentale : Oui Non

Organisme : Personne référente :

Fonction : Lien avec l'enfant :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél. domicile : Tél. portable :

Courriel..... @.....

** Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour :

- La transmission des résultats scolaires
- Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible

(1) Célibataire - Marié(e) - Veuf(ve) - Divorcé(e) - Séparé(e) - Concubin(e) - Pacsé(e)

Je m'engage à vous signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date :

Reçu en mairie le.....

Signature :

Mon enfant utilisera les services périscolaires (cantine, garderie...) durant l'année 2023 / 2024 : oui non

Si oui, nous vous informerons de la procédure d'inscription prochainement.

La rentrée scolaire 2023 aura lieu le lundi 4 septembre.

Veuillez préciser la date d'arrivée de votre enfant dans l'école s'il ne devait pas y être présent ce jour-là :

Pièces à fournir :

- Livret de famille (copies parents + enfant)
- Justificatif de l'autorité parentale – copie (*décision de justice ou ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce ou de séparation – décision de justice ou du conseil de famille en cas de mise sous tutelle de l'enfant*) – Si l'autorité parentale est conjointe, fournir une attestation de l'ex-conjoint autorisant la scolarisation de l'enfant à Serres-Castet
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois – copie (*ce justificatif doit être à la même adresse que celle de l'enfant*)
- Certificat de radiation de l'ancienne école avec précision du niveau scolaire de l'enfant pour la rentrée 2023
- Copie du carnet de santé (*pages des vaccinations*)